



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du conseil d'administration**

-----  
Séance du 14 mai 2019  
-----

**Présents** : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA, Monsieur Jérôme VIAUD

Suppléants : Madame Janine GILLETTA, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Anne RAMOS

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE à Monsieur Philippe PRADAL

**RAPPORT N° 19-2 - COMPTE DE GESTION 2018 DE MME LE PAYEUR  
DÉPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES - BUDGET ANNEXE RELATIF AUX  
CANTINES**

Conformément à l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de présenter au conseil d'administration, le compte de gestion 2018 du budget annexe relatif aux cantines produit par Mme le payeur départemental des Alpes-Maritimes.

La balance générale des comptes qui reprend, d'une part, les recettes constatées et, d'autre part, les dépenses effectuées, s'établit de la manière suivante :

1°) Reprise de l'excédent de clôture 2017	+ 136 041,14 Euros
2°) Résultat de la gestion 2018 (excédent) se détaillant comme suit :	+ 22 212,24 Euros
* Montant net des titres de recettes :	911 523,29 Euros
* Montant net des mandats :	889 311,05 Euros
3°) Soit un excédent global de clôture à la fin de l'exercice 2018 s'élevant à :	+ 158 253,38 Euros

Je vous propose de bien vouloir approuver le compte de gestion 2018 de Mme le payeur départemental des Alpes-Maritimes présentant un excédent identique à celui du compte administratif 2018 du budget annexe relatif aux cantines qui vous est soumis par ailleurs.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- en l'absence de Mme le payeur départemental des Alpes-Maritimes, d'approuver le compte de gestion 2018 présentant un excédent identique à celui du compte administratif 2018 du budget annexe relatif aux cantines.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles-Ange GINESY*